



Formation longue

Cycle réglementaire des ingénieurs-conseils (IC)

Mis à jour le 09/07/2026

🕒 Durée

29 septembre

€ Prix de la formation

12 442,50 €

Les modules de formation organisés par l'EN3S, font l'objet d'une facturation adressée directement aux organismes, à l'issue de chaque module.

📍 Lieu(x) des sessions

Mixte

★ Satisfaction globale

8,8/10

[Voir tous les avis](#)

Objectifs

Cette première phase de formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances professionnelles élémentaires nécessaires à l'exercice de leur métier ainsi qu'une bonne compréhension du nouvel environnement institutionnel dans lequel ils interviendront.

Concrètement, elle vise un triple objectif :

- Permettre à la CARSAT, CGSS ou CRAMIF (service prévention et service RH) d'évaluer les capacités et l'implication du stagiaire à occuper le poste pour lequel il a été recruté, notamment son savoir-faire relationnel. Dans cet objectif, le guide prévoit la réalisation par le stagiaire d'un certain nombre de travaux, sur lesquels le directeur de la caisse pourra fonder son avis au moment de la demande d'agrément provisoire ;
- Permettre au stagiaire de s'assurer que le métier pour lequel il est formé correspond bien à ses attentes professionnelles ;
- Préparer le stagiaire aux épreuves organisées en vue de la délivrance de l'agrément provisoire. A cet égard, les travaux -rédaction de documents, comptes rendus- et présentations orales- à réaliser pour chaque intersession constitueront un entraînement.

Contexte

Devenir Ingénieur-Conseil en CARSAT, CRAMIF ou CGSS

La formation des ingénieurs conseils est un parcours de 11 mois organisé en partenariat avec [l'Institut national de recherche et de sécurité \(INRS\)](#) et la Cnam.

Elle vise à former les futurs ingénieurs-conseils qui exerceront des missions d'accompagnement et de prévention autour de la santé et de la sécurité du travail pour le volet Accidents au travail et maladies professionnelles – AT/MP de la Sécurité sociale.

L'ingénieur conseil stagiaire alterne entre des modules d'enseignement à l'EN3S et à l'INRS et des périodes dans sa caisse de rattachement où un accompagnement et des travaux spécifiques lui sont proposés .

Après une première phase d'enseignement en tronc commun avec les contrôleurs de sécurité, la formation se divise en 2 parcours spécifiques à chacun des publics.

Ce cycle réglementaire s'adresse aux ingénieurs-conseils stagiaires nouvellement recrutés par une CARSAT, CGSS ou CRAMIF. Il leur permet d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leur métier et à l'obtention de l'agrément délivré par le directeur général de la CNAM à l'issue de la formation



Formation longue

Cycle réglementaire des ingénieurs-conseils (IC)

Mis à jour le 09/07/2026

Pré-requis

Le recrutement des ingénieurs conseils par une CARSAT, CRAMIF ou CGSS est ouvert aux titulaires d'un titre d'ingénieur (reconnu par la CTI : cti-commission.fr) possédant une expérience professionnelle de 5 ans minimum à un poste qui nécessite la mise en œuvre des techniques de l'ingénieur. Le recrutement peut également être effectué parmi les contrôleurs de sécurité ayant 10 ans d'expérience professionnelle dans leur emploi et ayant acquis pendant cette période un diplôme d'ingénieur (condition rédhitoire, pour une inscription à l'agrément IC)

Programme

Cycle 2026-2027

Première phase de formation commune aux ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité

- **Module 1 : Le préventeur de l'assureur AT/MP (INRS/Nancy)**
- Du lundi 21 septembre 26 à 14h30 au vendredi 25 septembre 26 à 12h00
- **Module 2 : L'environnement institutionnel (EN3S/Saint-Etienne)**
- Du lundi 12 octobre à 13h30 au vendredi 16 octobre à 12h00
- **Module 3 : L'environnement juridique de la prévention (EN3S/Saint-Etienne)**
- Du lundi 2 novembre à 13h30 au vendredi 6 novembre à 12h00
- **Module 4 : Les acteurs de la prévention (EN3S/Saint-Etienne)**
- Du lundi 16 novembre à 13h30 au vendredi 20 novembre à 12h00
- **Module 5 : L'assurance AT/MP (EN3S/Saint-Etienne)**
- Du lundi 25 janvier 27 à 13h30 au vendredi 29 janvier 27 à 12h00
- **Module COM' : Communication interpersonnelle (EN3S/Paris)**
- Du lundi 1er mars à 9h00 au jeudi 4 mars à 12h00

Les examens donnant accès à l'agrément provisoire :

- Devoir sur table le jeudi 26 novembre 25 (organisme d'appartenance du stagiaires)- Portant sur les modules de 1 à 4
- Jurys d'agrément provisoire : Du mercredi 9 au mercredi 16 décembre (En3s/Paris)
- Les dates exactes du jury IC et du ou des jury(s) CS seront précisées

Seconde phase de formation spécifiquement dédiée aux ingénieurs-conseils

- **Module 6, 9 et 12 : outils et aptitudes des IC pour la conduite de projets et l'accompagnement du changement en Carsat, CGSS et Cramif (EN3S/Saint Etienne)**
- Du lundi 19 avril 27 à 13h30 au vendredi 23 avril 27 à 12h00
- Du lundi 24 mai à 13h30 au vendredi 28 mai à 12h00
- Du lundi 13 septembre à 13h30 au vendredi 17 septembre à 12h00
- **Module 7 : Maîtrise des démarches de prévention (INRS/Nancy)**
- Du lundi 15 février à 14h30 au vendredi 19 février à 12h00
- **Module 8 : Modes d'organisation (INRS/Nancy)**
- Du lundi 15 mars à 14h30 au vendredi 19 mars à 12h00
- **Modules 10 et 11 : Connaissance des risques et des moyens de les prévenir (INRS/Nancy)**
- Du lundi 5 avril à 14h30 au vendredi 9 avril à 12h00
- Du lundi 10 mai à 14h30 au vendredi 14 mai à 12h00 – **Contrôle continu en fin de module 11**
- **Journée un an après l'agrément (promotion 25/26)**
- **Retour d'expérience sur la prise de fonction et le cycle d'agrément**
- Jeudi 10 juin 27 de 9h00 à 17h00 (Paris, lieu à déterminer)
- **Jurys d'agrément provisoire** du 9 au 16 décembre 26



Formation longue

Cycle réglementaire des ingénieurs-conseils (IC)

Mis à jour le 09/07/2026

- **Phase d'agrément définitif** du 21 au 30 juin 27
- **Jurys finaux :**
- Du lundi 21 au jeudi 24 juin 27 pour les CS (En3s/Paris)
- Du lundi 28 au 30 juin 27 pour les IC (En3s/Paris)

Scolarité

Méthodes pédagogiques

- Apports pédagogiques en face à face
- Mise en pratique : travaux collectifs et/ou individuels, études de cas, quiz, mises en situation, jeux de rôle, ateliers
- Temps d'échange : partages de pratiques, co-développement

Validation de la formation

Les modalités d'évaluation de la formation des ingénieurs-conseils se décomposent en deux phases.

L'agrément provisoire :

- Une épreuve écrite regroupant un questionnaire à réponses courtes et note de synthèse de 2h30. Cette épreuve vise à évaluer le niveau de maîtrise qu'a le stagiaire des connaissances professionnelles élémentaires nécessaires à l'exercice de son métier et sa compréhension de l'environnement institutionnel dans lequel il interviendra.
- Un entretien avec la commission d'agrément de 40 min dans les locaux de la Cnam.
- L'avis notifié du directeur de la CARSAT, CGSS ou CRAMIF de rattachement.
- La réussite aux examens permet la délivrance d'un agrément provisoire ouvrant accès à la seconde phase de la formation.

L'agrément définitif :

Une épreuve écrite dite de contrôle continu composé d'un questionnaire à réponses courtes et d'un cas pratique. Cette épreuve valide les enseignements dispensés par l'EN3S et l'INRS.

Un travail personnel en lien avec son métier, sur un sujet particulier de prévention défini en accord avec la Caisse nationale de l'assurance maladie.

Une demande d'agrément motivée de la part du directeur de la CARSAT, CRAMIF ou CGSS de rattachement.

Un entretien avec la commission d'agrément de 40 minutes pour présenter son travail personnel. La commission prononce alors un avis définitif qui permettra l'agrément de l'ingénieur conseil par le directeur général de la Cnam.

Après validation de l'Agrément définitif en fin de Cycle, le Préventeur se voit délivrer une carte professionnelle afin d'exercer, ses missions au sein de son organisme.

Précision : Cette formation n'offre pas la possibilité de valider des blocs de compétences.

Pour des précisions complémentaires :

Cf. [Circulaire Cnam CIR-17/2018 du 9 août 2018](#)

Taux d'obtention

88 % Taux d'obtention de l'agrément définitif permettant la délivrance de la carte professionnelle



Formation longue

Cycle réglementaire des ingénieurs-conseils (IC)

Mis à jour le 09/07/2026

Débouchés de la formation

La formation des ingénieurs-conseils permet d'accéder à des postes au sein des Carsat, Cramif ou CGSS et d'évoluer vers des postes d'ingénieur-conseil régional ou ingénieur-conseil régional adjoint à termes.

Pour en savoir plus sur les parcours et les débouchés :

- <https://en3s.fr/devenir-dirigeant/les-metiers-de-dirigeants/ingenieur-conseil/>
- <https://assurance-maladie.ameli.fr/carrieres/metiers/preservation-sante/ingenieur-conseil>

Toutes les offres d'emploi concernant le recrutement des Ingénieurs-Conseils et des Contrôleurs de sécurité au sein des CARSAT, CRAMIF, CGSS, sont publiées sur le site [La Sécu recrute – Accueil](#)

Contacts

Pour toute information, contactez en priorité nos assistant(e)s
Pour du sur-mesure ou des intras contacter les chefs de projets

MASSARDIER Mylène

Assistante

☎ 04 77 81 15 36

✉ mmassardier@en3s.fr



RODRIGUES Patrick

✉ prodrigues@en3s.fr

Avis

Note globale : 8,8/10

Excellents intervenants, justes et transparents. Très important de les entendre et d'échanger avec eux sur la mise en œuvre de ce qui est vu en partie théorique.
Publié le 09.07.2026

L'intervention de grands témoins est très bien pour avoir des applications concrètes des outils théoriques vus en formation.
Publié le 09.07.2026